



**Objet :** Compte rendu de la réunion : EGMT antenne Muret.

**Date :** Réunion du mardi 6 avril en visioconférence.

**Animateur :** Jean-Pierre Villeneuve

**Participants :** 11 adhérents connectés (1 excusé : Denis)

## Sommaire

1 <sup>ère</sup> Partie : Actualités, informations de l'antenne Muret et de l'EGMT .....	2
1.1. Adhésion EGMT 2021.....	2
1.2. Nouvelle du Groups.io .....	2
2 <sup>ème</sup> Partie : Conférence : Les archives Notariales .....	2
2.1. L'Intérêt des archives de notaires.....	2
2.2. Les principaux actes utiles .....	3
2.3. Recherche d'un contrat de mariage aux Archives Départementales .....	3
2.4. Cours de paléographie n°7 le mardi 20 avril 2021 par Denis .....	4
2.5. Fichiers à télécharger .....	4
2.5.1. Dossier archives notariales.....	4
2.5.2. Cours de paléographie .....	4
3 <sup>ème</sup> Partie : Discussions entre les adhérents .....	5
3.1. Question diverses en cours.....	5
3.2. Sujets restant à traiter .....	5
3.3. Agora Généalogie.....	6
3.4. Participants visioconférence .....	6

### New :

- **Le document est interactif, il suffit de cliquer sur un chapitre du sommaire pour l'atteindre directement.**

- **Les hyperliens sont interactifs et toujours en couleur bleu soulignés, il suffit de cliquer dessus.**

Prochaines réunions EGMT 2021 :

- mardi 20 avril de 14 h à 17 h, en visioconférence, cours de paléographie n°7,
- mardi 4 mai de 14 h à 17 h, en visioconférence,
- mardi 18 mai de 14 h à 17 h, en visioconférence.

Pour cela c'est simple il suffit de cliquer sur le lien suivant :

<https://meet.jit.si/EGMT-Muret>

Prochaines réunions Agora en 2021 :

- jeudi 22 avril (pas de réunion, vacances de Pâques),

- jeudi 6 mai de 14 h 30 à 17 h, en visioconférence présentation création d'un arbre dans Généanet,
- jeudi 20 mai de 14 h 30 à 17 h, en visioconférence synthèse des 3 logiciels présentés.

<https://meet.jit.si/2021GenealogieJeudi14h3017h>

## 1<sup>ère</sup> Partie : Actualités, informations de l'antenne Muret et de l'EGMT

### 1.1. Adhésion EGMT 2021

Nous sommes heureux de vous annoncer une nouvelle adhérente à l'EGMT et nous apportera, en entre autres choses, sa compétence dans l'utilisation de FILAE:

- Marie-Dominique Berthou

### 1.2. Nouvelle du Groups.io

Nous avons enregistré deux nouvelles adhésions au groups.io, Regine et Marie-Do de l'antenne de Muret.

Voici le lien pour télécharger le dernier mode emploi d'utilisation du groups.io : (*Ctrl+clic gauche pour suivre le lien*) :

<https://groups.io/g/egmt/files/0%20-%20Conseils%20pour%20le%20Groups.io/ProcedureGroupsIO-V6.6b.pdf>

*Si vous avez un problème pour le télécharger, demandez à Jean-Pierre ou à Michel (vous avez nos emails en fin de la 3<sup>ème</sup> partie, nous vous l'enverront.*

## 2<sup>ème</sup> Partie : Conférence : Les archives Notariales

Nous allons inaugurer un cycle sur les archives Notariales et au cours de cette visioconférence on étudiera les premiers thèmes : les contrats de mariage à partir d'un cas pratique proposé par une de nos adhérentes Jeannine qui a recherché un contrat de mariage d'un couple de ces ancêtres dans le département du Lot et Garonne. (AD 47)

La démarche qui est proposée, est détaillée dans l'annexe suivante à télécharger et peut s'appliquer pratiquement dans tous les autres archives départementales :

 [contrat\\_mariage\\_archives\\_notaire\\_egmt\\_antenne\\_muret.pdf](#)

### 2.1. L'Intérêt des archives de notaires

- Leur ancienneté : à partir du XIV ou du XV<sup>ème</sup> siècle dans de nombreux départements,
- leurs ampleur : 145 sortes d'actes mais surtout une activité qui concernait autrefois toute la population, riche ou pauvre,
- leur précision : témoins, mention des actes notariés précédents, filiations, etc,
- leur usage généalogie : Contournement des destructions de registres paroissiaux ou d'état civil, précisions biographiques et financières passionnantes sur les ancêtres ou parents lointains,
- leur regroupement : en dépôt aux archives départementales, au Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (CARAN) pour Paris.

## 2.2. Les principaux actes utiles

- Les contrats de mariages,
- les testaments,
- les inventaire après décès,
- les partages, donations et successions,
- les baux agricoles,
- les ventes de et achats de biens,
- les contrats d'apprentissages,
- les conseils de famille et compte de tutelle,
- les sommations respectueuse,
- les actes liés à l'état civil.

**et bien d'autre! Pas toujours facile à lire et à trouver !**

## 2.3. Recherche d'un contrat de mariage aux Archives Départementales

Un contrat de mariage est un document très précieux en généalogie, car il permet de pallier l'absence de registres paroissiaux ou de les compléter. Il mentionne les noms, prénoms, professions, domiciles des futurs époux, de leurs parents (avec leurs éventuels décès), éventuellement veuvage et nom du précédent conjoint, éventuels autres membres de la famille donateurs et témoins présents à la signature de l'acte. Il précise les apports de chacun, ce qui permet de connaître ou préciser la richesse et la position sociale du couple et de sa famille. Sous l'Ancien Régime, dans notre région, même les personnes très modestes passaient en général un contrat de mariage. Il précédait la plupart du temps le mariage religieux de un à soixante jours.

Dans le Nord de la France les contrats de mariage étaient moins appliqués et remplacés par une coutume orale. Par contre dans le sud de la France les contrats de mariage étaient important et réalisés en principe chez le notaire le plus proche du village d'habitation du couple. Il permettait aux deux familles de se mettre d'accord sur les conditions du mariages, bien réciproque, dote pour épouse, partage d'héritages, condition en cas de rupture...

Il faut rappeler que jusqu'à la loi du 20 juin 1907, le consentement des parents étaient obligatoire et les actes de mariage anciens mentionnaient le consentement des parents, même si les mariés avaient plus de 21 ans, âge de la majorité civile.

En fait, dès son origine au début du XIXe siècle, le code civil avait introduit une "majorité matrimoniale", qui était de 25 ans pour l'homme, donc distincte de la majorité civile. Par contre, elle coïncidait avec la majorité civile pour la femme (21 ans).

Le consentement d'au moins un des parents était nécessaire jusqu'à la majorité matrimoniale pour que le mariage puisse avoir lieu. S'ils avaient dépassé cet âge, les futurs époux pouvaient se marier sans avoir obtenu l'autorisation parentale. Ils étaient alors obligés, de leur "notifier leur projet de mariage" *par un acte notarié appelé "acte respectueux"*.

Le code civil détaillait la procédure à suivre. L'acte respectueux devait être notifié par deux notaires, ou un seul notaire assisté de deux témoins. En cas de refus de consentement des parents, la demande devait être renouvelée deux fois, de mois en mois, avant que le mariage puisse avoir lieu.

Au-delà de 30 ans pour un fils et 25 pour une fille, un seul acte respectueux suffisait. Un mois après le refus, le mariage pouvait avoir lieu sans le consentement des parents. La loi du 20 juin 1907 a supprimé l'acte respectueux.

Nous allons étudier une méthode pour retrouver un contrat de mariage dans les archives départementales. Pour cela on commence par retrouver l'acte de mariage pour avoir le plus d'information possible et peut être le nom du notaire, la date de rédaction du contrat de mariage ainsi que le lieu de son étude. Ces informations ont été rendues obligatoires à partir du 10 juillet 1850 sur les actes d'état civil du mariage.

Après avoir trouvé la cérémonie du mariage religieux dans les registres paroissiaux (BMF) ou Etat civil (NMS) il peut s'avérer que l'acte soit sans filiation des époux et sans date. C'est particulièrement vrai si l'un des époux est veuf et que le nom de cette personne soit omis de l'acte.

Pour trouver un contrat de mariage il faut retrouver toutes les informations suivantes :

- le nom du notaire,
- la résidence du notaire,
- le nom des deux parties,
- la date de l'acte notarial du contrat de mariage.

## 2.4. Cours de paléographie n°7 le mardi 20 avril 2021 par Denis

Les textes proposent une enquête sur les liens de consanguinité entre deux jeunes à Fermanville (Manche) en 1759.

**La procédure d'une demande de dispense d'empêchement suit plusieurs étapes :**

2.4.1. La requête rédigée par les futurs mariés (par l'intermédiaire du curé),

2.4.2. L'enquête confiée par l'évêque à des membres du clergé,

2.4.3. La décision épiscopale.

---

## 2.5. Fichiers à télécharger

Vous avez 10 fichiers (pdf+jpg) ou 3 fichiers (pdf) à télécharger en annexe de la lettre n°6/2021 :

### 2.5.1. Dossier archives notariales

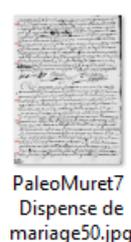
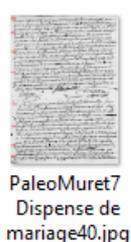
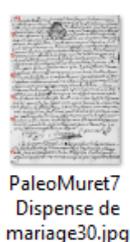
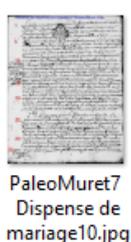
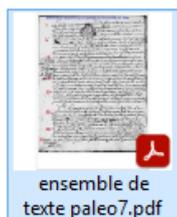
 [contrat\\_mariage\\_archives\\_notaire\\_egmt\\_antenne\\_muret.pdf](#)

### 2.5.2. Cours de paléographie

 [Dispenses de mariage.pdf](#)

Sous forme pdf :  [ensemble de texte paleo7.pdf](#)

Sous forme d'image pour insérer dans le logiciel **transcript 2.6. beta**



## 3<sup>ème</sup> Partie : Discussions entre les adhérents

### 3.1. Question diverses en cours

Etat d'avancement pour récupérer une copie du dossier de naturalisation

Gilbert et Régine sont arrivés à retrouver les références du dossier de naturalisation d'un de leurs ancêtres aux Archives Nationales AN à partir du site :

[https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/consultationIR.action?ird=FRA\\_N\\_IR\\_057189&udId=root&details=true&gotoArchivesNums=false&auSeinIR=true](https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/consultationIR.action?ird=FRA_N_IR_057189&udId=root&details=true&gotoArchivesNums=false&auSeinIR=true).

Ils ont trouvé un adhérent en région parisienne qui va s'occuper de récupérer leurs dossiers de naturalisation aux Archives Nationales à Pierrefitte. On vous tiendra au courant quand ses dossiers seront traités, mais attention avec la Covid les démarches d'accès aux AN ne sont pas aussi faciles.

### 3.2. Sujets restant à traiter

Les adhérents avaient posé des questions sur des sujets qu'ils souhaiteraient voir évoqués ou repris lors des prochaines réunions.

- **le cadastre et comment retracer l'histoire d'une maison**, une conférence est en cours d'élaboration. Christian a trouvé sur le site des AD de la Moselle un document en pdf que l'on va étudier Ci-joint en attendant l'adresse internet du document sur les AD de la Moselle.

<http://www.archives57.com/images/articles/aide/immobilier.pdf>

- **comment travailler et améliorer une image en particulier un acte d'état civil**, Christian rappelle que l'utilisation du logiciels Photoshop s'adresse à des spécialistes du traitement des photos et difficile d'emploi, de plus ce logiciel est payant.

L'utilisation de Champollion, Jean Pierre connaissait éditeur qui venait aux journées de la Généalogie à Toulouse, il va essayer de le recontacter ou de demander à EGMT d'acheter une licence. Ce logiciel simple très complet et bien adapté à la paléographie.

On va donc se rapprocher du petit logiciel transcription que l'on utilise pour les cours de paléographie, **transcript 2.6. beta** qui est téléchargeable gratuitement qui a déjà de nombreuses fonction. On vous rappelle le lien de téléchargement.

<https://www.softpedia.com/get/Others/Home-Education/Boerema-Transcript.shtml>

- **utilisation et recherches sur Téléarchives**,

Après discussion, ce sujet est clos et je rappelle le lien pour accéder au mode emploi très complet de EGMT.

<https://egmt.fr/site/telearchives/modedemploitelearchives/>

- **utilisation et recherches sur Généanet Premium**, en visioconférence, à la demande, cette démarche est toujours possible, par contre c'est mieux d'avoir les informations pour faire des recherches avant la réunion pour être le plus efficace,

- **recherches sur les sites disponibles sur les Poilus de 1914 - 1918**, la demande à Gérard Bonnehom est en cours on vous fournira un fichier avec de nombreuses références interactives.

Par contre sur les chantiers de jeunesse et le service STO, faute d'information le sujet est en sommeil.

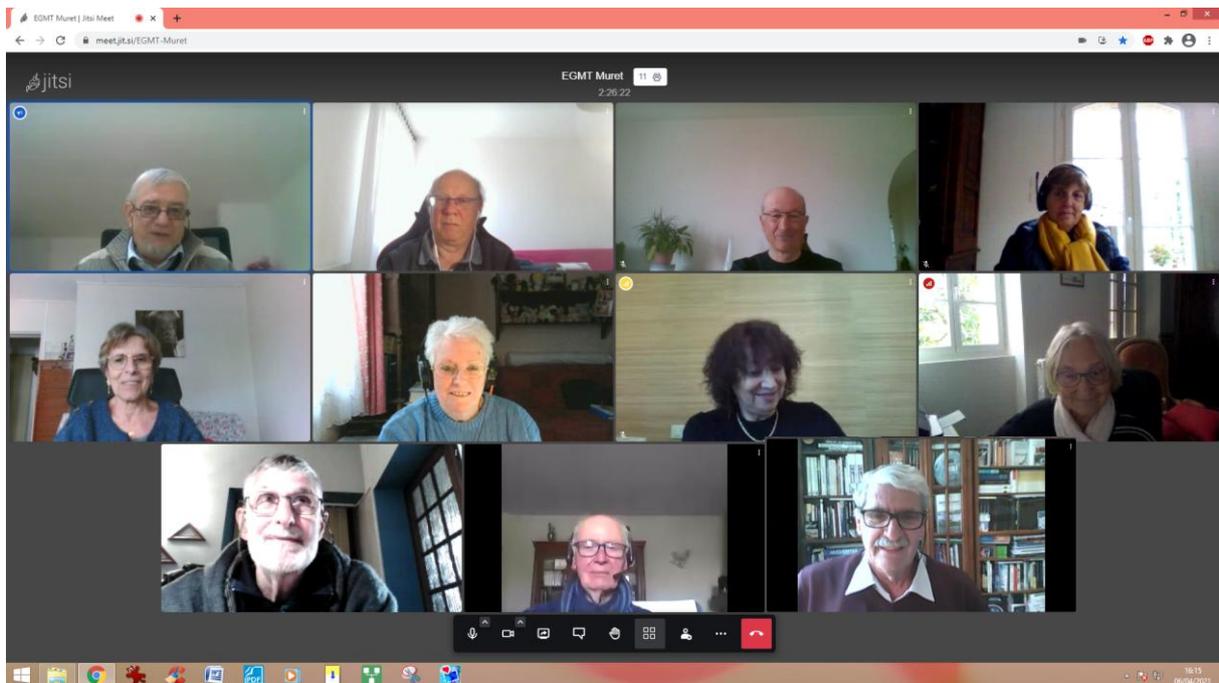
On essaiera que ces sujets soient traités d'ici fin juin 2021

### 3.3. Agora Généalogie

La présentation du jeudi 8 avril porte sur la présentation du logiciel Heredis par Christian Warmé. Eric Labatut, chef de service des Agora n'est pas très optimiste sur la possibilité de reprendre les réunions en présentiel avant juin 2021. Il faut attendre les évolutions du Covid, des recommandations nationales puis des décisions de la mairie de Muret.

### 3.4. Participants visioconférence

**Record battus 11 participants et on espère que le cours de paléographie n°7 par Denis attirera encore plus de monde.**



Email antenne : [muret@egmt.org](mailto:muret@egmt.org)

Jean-Pierre Villeneuve  
[Genea.villeneuve@free.fr](mailto:Genea.villeneuve@free.fr)

Prévost Michel  
[prevostmichel@neuf.fr](mailto:prevostmichel@neuf.fr)